

Coupure d'eau planifiée et avis d'ébullition préventif pour le secteur de la rue Langlois

Magog, le 9 août 2022 – La Ville de Magog désire aviser les résidents du secteur de la rue Langlois qu'une nouvelle phase des travaux de reconstruction d'une conduite d'eau potable occasionnera une coupure d'eau le jeudi 11 août. Cette interruption est prévue de 8 h 30 jusqu'à environ 18 h 30. En cas de pluie, les travaux seront reportés au lendemain. Au retour du service, un avis d'ébullition préventif de l'eau potable sera en vigueur. La durée de l'avis variera d'une rue à l'autre. Les citoyens recevront un accroche-porte précisant le moment auquel l'avis d'ébullition préventif sera levé pour leur secteur.

Environ 330 résidences des rues suivantes sont concernées par le présent avis :

- Bérubé
- De la Colline
- Des Vétérans
- Dr-Marston-Adams
- Du Contour
- Édamy
- Gosselin
- Lakeview
- Langlois
- MacDale
- Memphra
- Monseigneur-Laval
- Orford
- Tarrant

Un plan détaillé est disponible en [cliquant ici](#).

Avant de consommer à nouveau l'eau du robinet, la Ville de Magog recommande aux citoyens concernés d'attendre que l'avis préventif soit levé. Cette information sera disponible sur le site Internet de la Ville de Magog, sur l'application bciti (section « Avis ») ou auprès du Service GO (819 843-3333).

Réserves d'eau et avis d'ébullition préventif

La Ville de Magog recommande aux citoyens de prévoir des réserves d'eau pour la période des travaux. Des contenants peuvent être remplis à l'avance pour planifier la préparation des repas ou pour utiliser les toilettes. Vers 18 h 30 le 11 août, le service d'eau potable sera de retour. À noter que l'heure de retour du service peut varier selon l'évolution des travaux. Un avis d'ébullition préventif sera en vigueur minimalement jusqu'au 26 août, 16 h.



Quoi faire pendant l'avis d'ébullition préventif?

Il est possible que l'eau ait une couleur brunâtre ou qu'elle soit brouillée. Jusqu'à la diffusion d'un avis contraire, il est recommandé de faire bouillir à gros bouillons pendant une minute l'eau du robinet ou d'utiliser de l'eau embouteillée pour les usages suivants :

- Préparer et boire des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments crus (fruits, légumes, etc.);
- Se brosser les dents et se rincer la bouche.

L'eau du robinet non bouillie peut être utilisée pour :

- Laver la vaisselle à l'eau chaude en vous assurant de bien l'assécher;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain;
- Se laver avec une débarbouillette.

Il est recommandé que les jeunes enfants n'ingurgitent pas d'eau pendant le bain.

Pour plus d'information, consultez le ville.magog.qc.ca/langlois.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

